

CFIA _____

La maîtrise de l'énergie : un défi pour l'industrie agroalimentaire

Les solutions d'efficacité énergétique de Hellio pour décarboner les activités industrielles



Hellio, acteur historique de référence de la maîtrise de l'énergie, sera présent sur le salon CFIA au Parc Expo de Rennes, du 14 au 16 mars 2023.

Le groupe accompagne les industriels, au travers de son département Grands Comptes, dans la réalisation de leurs opérations d'économies d'énergie : sur le plan technique, grâce à son bureau d'études intégré Akéa Énergies (diagnostics énergétiques, maîtrise d'œuvre, certification ISO 50 001...) ; sur le plan financier, avec des plans de financement les plus complets, personnalisés et optimisés selon la nature de leur projet de performance énergétique.

Dans le contexte actuel de tension sur le secteur de l'énergie et de mobilisation accrue sur les enjeux climatiques, la maîtrise des consommations énergétiques est plus que jamais devenue un enjeu majeur pour l'industrie française. Celle-ci doit relever à la fois le défi de la performance énergétique et environnementale, tout en gagnant en compétitivité et en flexibilité. La décarbonation de l'industrie fait partie intégrante des objectifs afin de mieux produire et de respecter l'engagement de baisser, entre 2015 et 2030, 35 % des émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur.

Secteur stratégique pour la souveraineté alimentaire de la France, l'industrie agroalimentaire connaît de fortes tensions conjoncturelles, fragilisée par l'inflation des prix des matières premières et celle de l'énergie. Le Gouvernement a présenté le 4 mars un plan de soutien à l'industrie agroalimentaire, avec des mesures d'urgence pour aider les entreprises à supporter la flambée de leurs coûts de production et des financements pour accélérer leur modernisation. Robotisation, décarbonation et consolidation de la filière, telles sont les priorités fixées.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com

Aussi, le décret tertiaire, ou dispositif Éco Énergie Tertiaire, impose le respect d'objectifs ambitieux en termes de consommation énergétique à horizon 2050. Il s'applique pour les bâtiments et ensembles de bâtiments connexes hébergeant une activité tertiaire sur une surface d'au moins 1 000 m². Beaucoup de sites industriels sont ainsi concernés.

Pour soutenir et encourager la réalisation d'actions d'économies d'énergie visant à décarboner l'industrie, de nombreuses possibilités de financements et d'aides, publiques et privés, ont été mis en place, comme le plan France 2030 ou encore les Certificats d'Économies d'énergie (CEE).

La mise en conformité avec le décret tertiaire

Les industriels avec un parc tertiaire de plus de 1 000 m² (bureaux, vestiaires, laboratoires, espaces d'accueil du public, etc.) tombent sous le coup du décret tertiaire. Aussi appelé dispositif Éco Énergie Tertiaire, il impose le respect d'objectifs ambitieux en termes de consommation énergétique à horizon 2050. Ces objectifs peuvent être, au choix, de nature :

- + Relative : calculés en pourcentage de réduction de la consommation énergétique de référence retenue :
 - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050.
- + Absolue : valeurs données par le législateur.

Focus sur quelques cas particuliers qui concernent le secteur industriel

› Les sites mixtes sont-ils concernés ?

Au sein d'un même site, il n'est pas rare de retrouver une usine, un entrepôt logistique, des bureaux, des salles de restauration, des commerces, voire même des locaux à usage d'habitation.

Pour savoir si un site est assujéti, il s'agit donc de **déterminer quelles parties sont à vocation tertiaire et quelles surfaces elles représentent**, qu'elles soient contiguës ou non. Si la surface de plancher cumulée à vocation tertiaire est supérieure ou égale à 1 000 m², alors le site est concerné.

› Faut-il prendre en compte les bâtiments de stockage sur un site industriel ?

Sur un site industriel, le **stockage de matières premières est inclus dans le process industriel et, à ce titre, n'est donc pas assujéti**. Il en va de même pour le stockage de produits finis, en fin de chaîne de production industrielle, avant son expédition uniquement dans le cadre d'un cycle en flux tendus (temps de séjour de l'ordre de 3 à 5 jours maximum).

Si le site industriel ne s'appuie pas sur une gestion en flux tendus et procède à du **stockage de ces produits finis au-delà de 5 jours**, il s'agit d'une **activité de logistique qui relève du secteur tertiaire** et ces locaux de stockage sont dès lors assujéti si la surface de locaux tertiaires est supérieure à 1 000 m².

› Dans une usine, lorsqu'il y a plusieurs zones tertiaires éparpillées (stockage, bureaux, showroom etc.) et dont la surface de plancher cumulée est supérieure à 1 000 m², faut-il appliquer le décret tertiaire sur chacune ?

Si la surface tertiaire dépasse les 1 000 m² sur une même unité foncière, il convient d'**appliquer le dispositif sur la totalité des activités**.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com

Décarboner : le défi climatique du siècle

La décarbonation consiste à émettre moins de gaz à effet de serre (GES), afin de lutter contre le dérèglement climatique et toutes ses conséquences sur la planète et l'Homme.

Alors que les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) pointent l'urgence à agir, l'ensemble des acteurs économiques, dont l'industrie, ont besoin de s'engager dans une démarche de décarbonation.

- + **Préservation de l'environnement** : même si la France a réduit ses émissions de GES de 20 % depuis 1990, elle reste le troisième émetteur dans l'Union européenne derrière l'Allemagne, avec 455 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2019.
- + **Baisse des dépenses** : le coût de l'énergie et des quotas carbone explose. Au-delà des enjeux environnementaux, la décarbonation permet de moins consommer et d'améliorer son mix énergétique.
- + **Plus d'indépendance** : le risque de rupture d'approvisionnement énergétique devient un enjeu central des stratégies industrielles. Au contraire, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique permettent de gagner en sécurité sur le long terme.
- + **Valorisation du site** : qu'il soit industriel ou tertiaire, public ou privé, un patrimoine décarboné gagne en valeur, et permet à la structure d'améliorer son attractivité et sa compétitivité, notamment en perfectionnant ses critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).



Augustin Bouet
Directeur Grands Comptes Hellio



« En pleine explosion des coûts de l'énergie, il est plus que jamais important de rappeler que l'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas ! Hellio est aux côtés des industriels pour financer la réduction de leurs consommations énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre », souligne Augustin Bouet, directeur Grands Comptes Hellio.



FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com

Les travaux de performance énergétique et les outils de pilotage, une solution efficace et pérenne pour décarboner les activités industrielles

Plus de 215 opérations sont éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) dans le secteur industriel pour la motorisation, la chaleur et le froid, l'air comprimé, etc. Parmi elles :

+ La récupération de chaleur sur un groupe de production de froid

La récupération de chaleur sur groupe froid en secteur industriel est la troisième opération génératrice dans le cadre du dispositif des CEE (fiche IND-UT-117). La récupération de chaleur fatale permet de récupérer les calories générées par le groupe froid et de les réinjecter dans des processus de production de chaud ou de chauffage sanitaire. Ainsi, la chaleur émise par les groupes froids n'est plus perdue, mais valorisée et permet de réduire considérablement la quantité d'énergie nécessaire aux autres processus de production de chaud en secteur industriel, agricole ou tertiaire.

Révisée en septembre 2020, cette fiche réduit le financement lié aux CEE en se rapprochant des économies réelles.

Le pilotage des installations frigorifiques peut se faire grâce à un Système de mesurage d'indicateurs de performance énergétique (IND-UT-134), qui consiste à coupler la mise en place de compteurs, la télérelève et l'implémentation des données énergétiques et de production dans un logiciel de suivi. Avec son bureau d'études Akéa Énergies, Hellio propose un accompagnement clef en main pour le déploiement d'une telle solution.

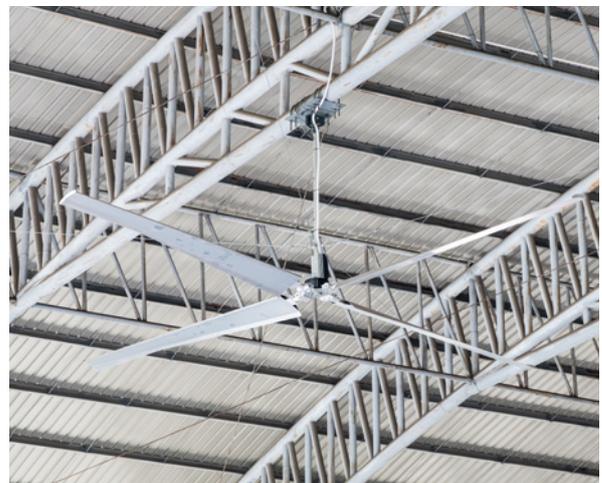
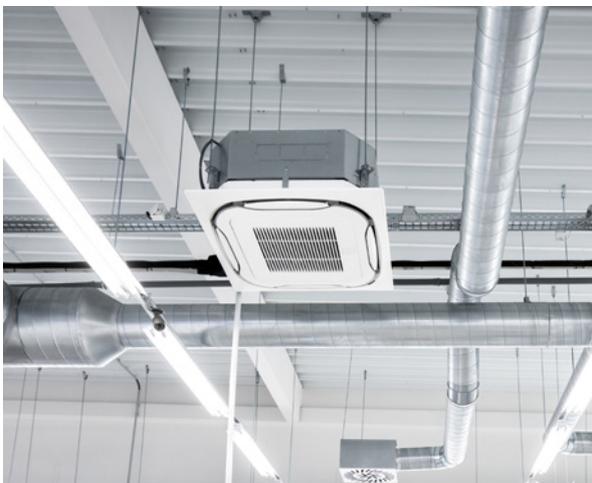
+ La destratification

Le chauffage constitue une part non négligeable de la consommation énergétique des bâtiments et représente un important gisement d'économies d'énergie.

Dans les bâtiments de grande hauteur, de 5 mètres et plus, comme les usines et les sites industriels, la différence de température entre le plafond et le sol peut être importante et entraîner ainsi une surconsommation énergétique. La mise en place d'un système de destratification, permettant une meilleure homogénéisation de la température du bâtiment, constitue une solution efficace pour réaliser des économies sur le chauffage.

La mise en place d'un système de destratification offre plusieurs avantages :

- > Réduction des déperditions thermiques,
- > Jusqu'à 30 % d'économies de chauffage,
- > Baisse des émissions de CO₂,
- > Amélioration du confort thermique des occupants.



FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com

+ La gestion technique du bâtiment (GTB)

La gestion technique du bâtiment permet d'améliorer l'efficacité énergétique d'un site en donnant une vue d'ensemble sur les équipements techniques et de les superviser. Ainsi, la GTB facilite la gestion des informations dans de nombreux domaines, tels que :

- > Le chauffage (pilotage des équipements de chauffage, régulation de la température...);
- > L'électricité et l'éclairage (pilotage des équipements, coupure de l'éclairage à des périodes prédéfinies...);
- > La climatisation (pilotage des groupes de froid) ;
- > La ventilation (suivi de la température et de l'hygrométrie, renouvellement de l'air...);
- > La sécurité (alarme incendie, contrôle d'accès, intrusion sur le site...).

Des projets de décarbonation éligibles à des financements

Pour lever les barrières à la décarbonation, les équipes Hellio mobilisent toutes les subventions et financements disponibles pour minimiser les investissements :

- + Prime des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE),
- + Expertise en opérations spécifiques CEE,
- + Subventions locales, nationales et européennes,
- + Avantages fiscaux.

> Comprendre le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Véritable levier financier, le dispositif des CEE permet de valoriser les travaux d'efficacité énergétique et diminuer leurs coûts pour les industriels.

La directive européenne sur l'efficacité énergétique impose aux États membres de consommer moins et mieux l'énergie. En réponse, la France a choisi les Certificats d'Économies d'Énergie, dispositif régi par la loi Pope de 2005.

Le principe ? Obliger les fournisseurs d'énergie (carburant, fioul, gaz...) à contribuer financièrement aux économies d'énergie. Ces entreprises doivent financer des travaux de rénovation énergétique dans tous types de bâtiments : industries, serres, bureaux, mairies, écoles, etc.

Chacune des quelque 200 opérations éligibles donne droit – preuve des travaux à l'appui – à un volume de CEE qui traduit les économies d'énergie engendrées.

Les énergéticiens justifient l'atteinte de leurs objectifs en obtenant des certificats, qu'ils récoltent en échange d'une prime.

Depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025, le dispositif des CEE est entré dans sa 5^e période. Le niveau de l'obligation a été fixé à 3 100 TWhc, après la réhausse décidée par le Gouvernement en juillet 2022.

Les sites soumis au système communautaire d'échange de quotas de CO₂ (sites ETS) sont éligibles aux opérations spécifiques. Hellio et son bureau d'études Akéa Énergies peuvent les accompagner dans le montage du dossier.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com



L'expertise de Hellio : l'interlocuteur unique qui allie compétences techniques et financières

Expert depuis 2008 dans le financement de la performance énergétique, Hellio apporte son savoir-faire dans la gestion de projets de A à Z : de l'identification des gisements d'économies d'énergie jusqu'aux solutions clés en main via son bureau d'études Akéa Énergies, en passant par l'ingénierie financière.

En complément des travaux d'économies d'énergie, **Hellio préconise plusieurs procédés de monitoring, tels que le pilotage de consommation grâce aux Indicateurs de Performance Énergétique (IPÉ)**. Cet outil est un indicateur permettant de **mesurer la performance d'un usage énergétique dans le temps et dans des conditions comparables**.

À noter qu'une **prime CEE** est proposée en cas d'installation de ce système.

Le **Contrat de Performance Énergétique (CPE)**, conclu **entre le maître d'ouvrage** (le bénéficiaire des travaux) et un opérateur (l'entreprise qui réalise les travaux et/ou la maintenance), peut s'avérer efficace. Il fixe **un objectif d'efficacité énergétique sur une durée déterminée**, une fois la ou les opérations réalisées. L'opérateur s'engage, avant l'opération en question, à atteindre un objectif mesurable d'amélioration de l'efficacité énergétique. Une garantie pour le maître d'ouvrage que les économies d'énergie seront bien au rendez-vous. En cas de non-conformité entre les résultats annoncés et la performance énergétique réelle constatée après les travaux, des pénalités sont prévues pour l'opérateur.

Ces solutions proposées par Hellio permettront aux industriels de booster leurs performances énergétiques et de faire des économies.

Akéa Énergies : le bureau d'études intégré de Hellio

Akéa Énergies est un bureau d'études spécialisé dans la performance énergétique et l'ingénierie technique. S'appuyant sur 18 ans d'expérience, il offre un accompagnement global et personnalisé, de l'émergence des projets au suivi des performances effectives. Il se compose de 38 collaborateurs experts répartis au sein de 4 agences (Paris, Bordeaux, Poitiers et Nantes depuis juillet 2022) et dispose de toutes les qualifications nécessaires : RGE (AFAQ qualification), OPOIBI et CMVP.

Chiffres clés Hellio

- + Plus de 14 TWhc valorisés associés aux projets Grands Comptes
- + 12 % de la production nationale des CEE liée aux fiches froids
- + 350 opérations réalisées sur les systèmes de production frigorifique

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com

À propos de Hellio

Hellio est l'acteur historique de référence de la maîtrise de l'énergie. Pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer), Hellio ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com





Votre
énergie
a de l'impact
hellio

Le Domaine agricole des Doigts Verts réduit sa consommation d'énergie de 30 %

L'exploitation agricole du Domaine des Doigts Verts (45) poursuit son engagement sur le chemin de la transition énergétique. Elle a investi dans de nouveaux équipements lui permettant de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Situé à Saint-Denis-en-Val (45), le Domaine des Doigts Verts, spécialisé en production chauffée de concombres et d'aubergines, était déjà engagé dans une démarche environnementale. Grâce à la mise en place de **déshumidificateurs thermodynamiques** et de **récupérateurs de chaleur sur groupes froid**, l'exploitation agricole réalise des économies d'énergie substantielles : « Grâce à ce nouvel investissement, en 3 mois, nous constatons déjà une réduction énergétique de 30 % ! », se réjouit Jacky Cheron, gérant du Domaine des Doigts Verts. Un investissement gagnant-gagnant ! **600 000 €**, voici le montant des travaux qui a été totalement pris en charge par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Le Domaine des Doigts

Verts a choisi de faire appel à Hellio qui a géré **la partie administrative et financière**, et son entreprise partenaire Richel qui s'est occupé des travaux. « Les déshumidificateurs thermodynamiques pour les cultures sous serres sont une solution intéressante pour réduire sa facture énergétique. Les groupes froid produisent naturellement du froid, mais également de la chaleur : cette dernière est récupérée sous forme d'eau chaude et stockée dans des réservoirs. L'eau chaude est alors utilisée pour être diffusée dans le réseau de chauffage de la serre, permettant à la fois de maintenir la température mais aussi de faire baisser le niveau d'hygrométrie lorsque cela est nécessaire », détaille Benjamin Richel, co-managing director de Richel.

Étapes du chantier

- 1 Identification du besoin
- 2 Préconisations techniques et financières
- 3 Mise en relation avec notre installateur partenaire
- 4 Mise en place d'un système de récupération de chaleur
- 5 Mise en place de déshumidificateurs thermodynamiques

-  **12 000 €**
d'économies sur la facture annuelle
-  **600 000 €**
montant du chantier
-  **100 %**
pris en charge par les CEE
-  **30 %**
d'économies d'énergie



Dans le cadre du Domaine des Doigts Verts, l'investissement dans les déshumidificateurs thermodynamiques et la récupération de chaleur des deux groupes froid a représenté un investissement total de plus de 600 000 €, entièrement financé par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Cela devrait permettre de réduire d'environ 12 000 € la facture énergétique globale annuelle de l'exploitation. Une collaboration efficace avec notre partenaire historique, l'entreprise Richel, nous a permis cette belle réussite. Ensemble, nous réalisons également des opérations de financement d'installations de régulateurs climatiques, de déshumidificateurs, de chauffage générant d'importantes économies d'énergie

Ludovic Bourdin
Responsable commercial agriculture
et industrie chez Hellio